

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20190408_09

Séance du 8 avril 2019

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 15

Date de la convocation :

30 mars 2019

Date d'affichage :

15 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes
de bois par l'Office national des forêts en lieu et place
de la commune et soutien aux agents de l'ONF**

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article 6.1 du contrat d'objectif et de performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office national des forêts, pour la période 2016-2020

Considérant le non-respect de ce contrat d'objectif et de performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017,

réitérée lors du Conseil d'Administration de la fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du conseil d'administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des services de la DGFIP ;
- décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Par ailleurs, le conseil municipal de Mignovillard réaffirme son soutien aux personnels de l'Office National des Forêts. Il réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre par le service public de l'ONF et s'inquiète de sa remise en cause.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial.

A l'heure du changement climatique, la forêt doit rester un atout économique, touristique et environnemental.

Envoyé en préfecture le 20/04/2019

Reçu en préfecture le 20/04/2019

Affiché le 20/04/2019



ID : 039-200057115-20190408-DCM_20190408_09-DE

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, le conseil municipal de Mignovillard demande l'arrêt des suppressions de postes des agents de terrain de l'ONF.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE